

## **Pour la pleine reconnaissance du travail de toutes les éducatrices dans les services de garde**

*Jennifer Beeman, responsable du dossier d'équité salariale, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)*

*Michèle Asselin, présidente, Fédération des femmes du Québec (FFQ)*

Juin 2005

---

Les éducatrices des centres de la petite enfance syndiquées à la CSN ont entrepris quatre jours de grève pour faire pression sur le gouvernement dans leurs négociations sur l'application du règlement en équité salariale pour les entreprises sans comparateur masculin. La présidente de la CSN soulève même la possibilité d'une grève générale illimitée.

En même temps, l'Association québécoise des centres de la petite enfance sonne l'alarme par rapport à une coupure importante dans le financement des CPE qui pourrait entraîner la perte de 850 emplois. Deux semaines plus tôt, il y a eu des reportages sur les salaires de certains directeurs et directrices de CPE, sur des allégations de mauvaise gestion à l'égard des CPE et une remise en question des compétences des conseils d'administration par le gouvernement.

### **Comment les parents et les citoyens et citoyennes du Québec doivent-ils comprendre la situation actuelle ?**

Il y a dix ans, le gouvernement du Québec a pris la décision courageuse et nécessaire de transformer le système des services de garde composé d'une grande variété de garderies (privées, populaires, communautaires) et de gardiennes travaillant chez elles pour établir un système public avec des normes pour les programmes offerts aux enfants, des normes de santé et d'hygiène ainsi que des conditions de travail améliorées et surtout la reconnaissance du statut de salariée pour les travailleuses.

Contrairement à certaines idées reçues, le travail auprès des jeunes enfants a toujours requis des compétences spécifiques, d'importants efforts physiques et mentaux dans des conditions souvent difficiles et surtout, a toujours comporté de lourdes responsabilités. Pourtant, ce travail a également été parmi le travail féminin le plus sous-évalué à cause justement de vieux préjugés à l'effet qu'il ne fallait aucune qualification pour s'occuper des enfants.

Étant donné la croissance sans cesse du taux de participation des mères et en particulier des mères de jeunes enfants sur le marché du travail (74 % des mères en couple avec enfants de moins de 3 ans étaient actives sur le marché du travail en 2003), un système public d'accès universel de service de garde était le meilleur choix de société que nous ayons pu faire. Comme société, il n'y a pas de meilleur investissement (après le système de santé et le système d'éducation public) qu'on puisse faire pour assurer le développement des enfants, une meilleure conciliation famille-travail pour les parents et de meilleures conditions de travail pour les éducatrices. De plus, nous assumons collectivement les coûts pour un service essentiel qui est lourd à assumer pour les familles de façon individuelle. Bien sûr, le système est victime de son propre succès dans le sens que la demande pour ces services a augmenté en flèche et l'investissement du gouvernement ont dû suivre.

Quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en avril 2003, dans son désir de « moderniser » l'État québécois, il s'est attaqué en premier au système des services de garde. Mais devant la grande mobilisation de la population, le gouvernement a pris la sage décision d'augmenter les frais un peu pour tout le monde et de garder le reste du système intact.

Il semble maintenant que le gouvernement veut revenir à la charge. Avec les allégations de mauvaise gestion pour des CPE présentant des déficits, la remise en question de la compétence des conseils d'administration composé majoritairement de parents et des fuites à l'effet que quelques directeurs ou directrices de CPE gagnent des salaires de 100 000 dollars, la ministre semble mettre des éléments en place pour revoir au complet le système, y compris l'encadrement des garderies en milieu familial fait par des CPE, et imposer des compressions budgétaires.

### **La bataille autour des conditions de travail des travailleuses dans un contexte de coupures budgétaires**

Il faut souligner que le système des services de garde est loin d'être uniforme non seulement dans l'organisation des services (centres de la petite enfance (syndiqués ou non), garderies en milieu familial, garderies privées, haltes-garderies) mais aussi dans les conditions de travail offertes aux travailleuses.

Au bas de l'échelle en termes de conditions de travail se trouvent les éducatrices en milieu familial (qui assurent près de la moitié des places subventionnées disponibles) qui ne sont pas considérées comme des salariées en vertu de l'adoption de la Loi 8 qui les obligent à revêtir un statut de travailleuses autonomes. Par l'adoption de cette loi, le gouvernement leur a enlevé toute possibilité d'accéder à des régimes de protection de base (assurance emploi, CSST, RRQ) et surtout l'accès à la syndicalisation qui constitue le meilleur moyen d'améliorer leurs conditions de travail. Pourtant, les tribunaux se sont déjà penchés sur cette question et les ont déclarées des salariées au sens du Code du travail. Elles ne sont pas dans une relation d'affaire avec les CPE, mais bien dans une relation de subordination à tous les égards. Nous n'avons presque pas avancé dans l'amélioration des conditions de travail de ces travailleuses depuis l'époque où un grand nombre de gardiennes travaillaient au noir. Il est honteux que notre gouvernement fasse des économies sur le dos des travailleuses déjà mal rémunérées en les empêchant d'accéder au statut de salariée et donc de bénéficier de régimes de protection de base et de syndiquer.

Plus haut dans l'échelle se trouvent les éducatrices syndiquées travaillant dans des centres de la petite enfance. Ces travailleuses bénéficient d'une échelle salariale plus élevée ainsi que des avantages sociaux importants tel qu'un régime d'assurances collectives. Ces sont des avantages sociaux dont doivent jouir le plus grand nombre de travailleurs et travailleuses de notre société et qui ne doivent absolument pas être perçus comme « un luxe ».

Maintenant les CPE syndiqués ont passé à leur exercice d'équité salariale où ils sont les premiers à mettre à l'épreuve le nouveau règlement sur les entreprises sans comparateur masculin. Que ces emplois soient toujours sous évalués et donc sous rémunérés, tout le monde est d'accord. Il s'agit de s'entendre sur les comparateurs masculins externes appropriés et somme toute, le montant qui sépare les deux parties n'est pas énorme lorsqu'on regarde l'échelle salariale. De plus, le montant proposé par le syndicat n'est pas du tout exagéré étant donné les responsabilités ainsi que les efforts physiques et mentaux exigés par l'emploi d'éducatrice. Ce qui fait peur au gouvernement c'est la facture totale ainsi que le précédent établi par ces négociations parce que toutes les garderies de 10 employées et plus devront faire le même exercice d'équité salariale selon le nouveau règlement. Mais l'équité salariale n'est pas une augmentation de salaire; c'est un droit des travailleuses pour enrayer la discrimination encore présente dans les salaires des femmes qui occupent des emplois à prédominance féminine. Le gouvernement ne peut pas négocier selon la facture totale mais doit se soumettre aux dispositions de la Loi sur l'équité salariale.

Il faut que le gouvernement comprenne que notre système de service de garde va nécessairement coûter plus cher avec l'amélioration des conditions de travail pour les travailleuses. Mais il doit aussi comprendre que la qualité des soins offerts aux enfants est directement tributaire des conditions de travail des éducatrices. La qualité des services

offerts dans les CPE ne fait plus de doute. Le Québec s'est doté d'un système qui fait l'envie des parents du Canada entier et dont nous devons être très fiers.

### **La grève comme moyen de pression et le travail des femmes**

Les femmes sur le marché du travail sont toujours concentrées massivement dans des secteurs de service, notamment l'éducation et la santé. La grève par des travailleuses dans de tels secteurs a bien sûr des impacts sur les personnes - surtout des enfants et des patients - avec qui elles oeuvrent. Malgré cela, elles bénéficient très souvent d'un grand appui de ces personnes qui connaissent la nature essentielle de leur travail et les conditions peu enviables dans lesquelles elles l'exercent. Rappelons-nous la grève des infirmières et plus récemment, celle des professeures et professeurs du niveau primaire et secondaire.

C'est le cas actuellement des travailleuses des CPE qui ont l'appui de beaucoup de parents et de nombreux groupes de femmes, dont les signataires de cette lettre. Le travail de ces femmes doit être mieux reconnu et cela passe entre autres par une reconnaissance au niveau salarial.